

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 17 mars, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mardi 11 mars 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 20

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,  
Madame Nicole BROCARD, Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

Mme Valérie RODD à Mme Béatrice MAZZOCCHI.  
Mme Anne-Sophie DUGUAY à Mme Sandra CARVALHO.  
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.  
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.  
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.  
M. Serge GODARD à M. Etienne RENAULT.  
M. Augustin KUNGA à M. Stefano TEILLET.  
Mme Djedjiga ISSAD à M. Laurent TUIL.

#### Absents excusés :

Mme LANTRAIN Marilyne.

#### Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. ONGHENA Robin, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le budget primitif 2025,

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 6 mars 2025,

Considérant la création du Salon National des Artistes Animaliers (SNAA) en 1976 à l'initiative d'Etienne Audfray, alors Maire de Bry-sur-Marne, et de son Président Roger B. Baron,

Considérant le rayonnement national du Salon, son intérêt artistique et son engagement pour la préservation des espèces animalières,

Considérant l'intérêt culturel et pédagogique local de cette exposition thématique,

Considérant la demande de contribution présentée par l'association « Salon National des Artistes Animaliers » dans le cadre de l'attribution du Prix de la Ville, Prix Roger B. Baron,

Après en avoir délibéré, et par 28 voix pour

**ARTICLE 1 :** DECIDE la remise du « Prix de la Ville Roger B. Baron » organisé par l'association « Salon National des Artistes Animaliers », sise, Hôtel de Ville, 1, Grande rue Charles de Gaulle à Bry-sur-Marne (94360), lors de la soirée de vernissage du 49<sup>ème</sup> Salon, au mois de novembre 2025.

**ARTICLE 2 :** PROPOSE que le montant de la participation financière de la Commune soit de 3 000 euros.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE le versement de la somme correspondante dès que la présente délibération sera exécutoire. Le montant de cette participation financière sera ainsi reversé par l'Association « Salon National des Artistes Animaliers » à un artiste animalier.

**ARTICLE 4 :** DIT que les crédits relatifs à ces dépenses sont inscrits au budget 2025 aux chapitre et article correspondants

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 20 mars 2025

Secrétaire de séance  
Jean-Antoine GALLEGO

Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,



Maire de Bry-Sur-Marne

